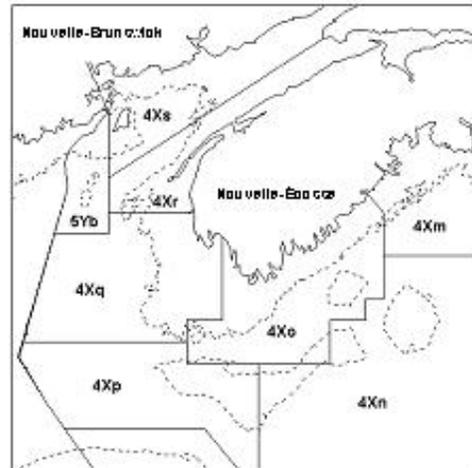
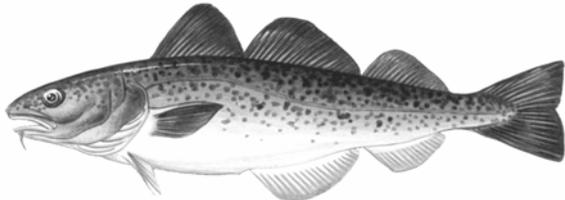




MORUE DU SUD DU PLATEAU NÉO-ÉCOSSAIS ET DE LA BAIE DE FUNDY (DIV. 4X et 5Y)



Contexte

La morue de l'Atlantique (*Gadus morhua*) est un poisson de fond présent des deux côtés de l'Atlantique Nord. Dans les eaux canadiennes de l'Atlantique, on la trouve depuis le nord du banc Georges jusqu'au nord du Labrador, en plusieurs concentrations, dont celles du sud du plateau néo-écossais et de la baie de Fundy (divisions 4X et 5Y de l'OPANO).

La morue juvénile se nourrit d'une grande variété d'invertébrés, ajoutant au fur et à mesure de sa croissance des poissons à son alimentation. Elle effectue des migrations saisonnières de fraye et la zone de gestion compte plusieurs frayères. La morue de cette zone atteint en moyenne une taille de 53 cm (21 pouces) à l'âge 3, de 72 cm (29 pouces) à l'âge 5 et de 110 cm (43 pouces) à l'âge 10. Le taux de croissance varie cependant, et la croissance est plus rapide dans la baie de Fundy. En général, cette morue se reproduit pour la première fois à 3 ans; elle tend à frayer plusieurs fois pendant une même période de fraye.

La morue de cette zone a alimenté une pêche commerciale depuis les années 1700. Après l'extension de la zone de compétence des états côtiers à 200 milles, en 1977, le Canada a été le seul à débarquer des quantités notables de morue en provenance de cette zone. On a imposé un maillage minimal et réglementé la grosseur des hameçons pour réduire les prises de morues juvéniles. Une période de fermeture est en vigueur sur le banc de Brown du 1^{er} février au 15 juin.

SOMMAIRE

- De 2000 à 2004, le TAC annuel a été de 6 000 t et les débarquements sont tombés en 2004 au plus bas niveau à ce jour, soit 4 700 t.
- Sur le plateau néo-écossais, l'indice de recrutement de la classe d'âge de 2003 était le plus élevé depuis 1994, tandis que dans la baie de Fundy, l'indice de recrutement était plus haut que durant la majeure partie de la dernière décennie.
- La biomasse de morue de 4X a vraisemblablement diminué depuis 2000, année où le quota a été ramené à 6 000 t pour faciliter le rétablissement.
- Rien n'indique que la mortalité totale ou la mortalité par pêche a diminué depuis 2000.
- Les perspectives de rétablissement reposent très largement sur l'arrivée de la classe d'âge de 2003. Pour conserver cette classe d'âge, les prélèvements de la pêche devraient être réduits au plus bas niveau possible.
- La poursuite des objectifs de rétablissement de la morue et de la goberge pourraient restreindre la pêche de l'aiglefin.

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Raison d'être de l'évaluation

La Gestion des pêches a demandé un Avis sur l'état du stock de morue de 4X en vue d'établir un TAC compatible avec le plan de gestion. Il s'agissait en particulier de s'acquitter des tâches suivantes :

- Évaluer l'intégralité et l'exactitude des statistiques sur la pêche de la morue dans 4X et 5Yb pour 2004-2005, en analysant les répercussions sur l'évaluation de l'état du stock.
- Déterminer si la biomasse et le taux de mortalité par pêche de la morue ont augmenté ou diminué. Évaluer les perspectives de rétablissement de la biomasse si les prises sont maintenues au niveau du TAC actuel de 5 500 t. Présenter l'information détaillée séparément pour la baie de Fundy et pour le plateau néo-écossais.

La pêche

Débarquements* (000s t)										
Année	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	
	Moy.	Moy.	Moy.							
TAC	-	23,4	15,4	6	6	6	6	6	5,5	
Total	22,5	24,9	15,2	5,8	5,9	5,8	5,5	4,7		

*À partir de 2000, l'année de pêche, les débarquements et le TAC se rapportent à la période allant du 1^{er} avril de l'année en cours au 31 mars de l'année suivante.

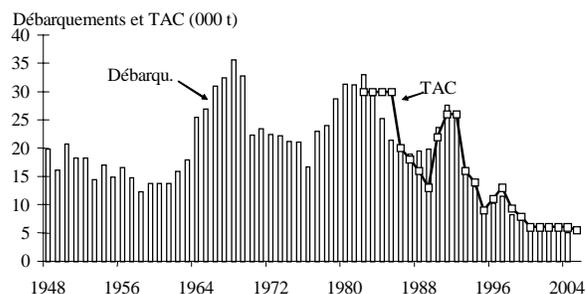


Figure 1. Débarquements* et TAC de morue dans 4X, par année de quota.

Dans les années 1960, les **débarquements** ont augmenté avec l'arrivée des chalutiers (au chalut à panneaux) canadiens et étrangers dans cette pêche, qui était jusque là pratiquée essentiellement à la ligne et à l'hameçon (fig. 1). Ils ont chuté en 1970 en raison d'une baisse de l'effort due à des restrictions sur la pêche de l'aiglefin. Les débarquements récents reflètent le

total autorisé de captures (TAC) restrictif (fig. 1). De 2000 à 2004, le TAC annuel a été de 6 000 t et les débarquements sont tombés en 2004 au plus bas niveau à ce jour, soit 4 700 t. Au 27 octobre dernier, on avait débarqué 3 380 t sur le quota de 2005.

Ces dernières années, la distribution de la pêche s'est modifiée, la baie de Fundy (4Xqrs5Y) ainsi que les bassins Georges et Crowell (4Xp) y prenant une place de plus en plus grande (fig. 2). C'est là une tendance générale de la pêche du poisson de fond, qui reflète une modification des habitudes de pêche et de la distribution de l'abondance de diverses espèces.

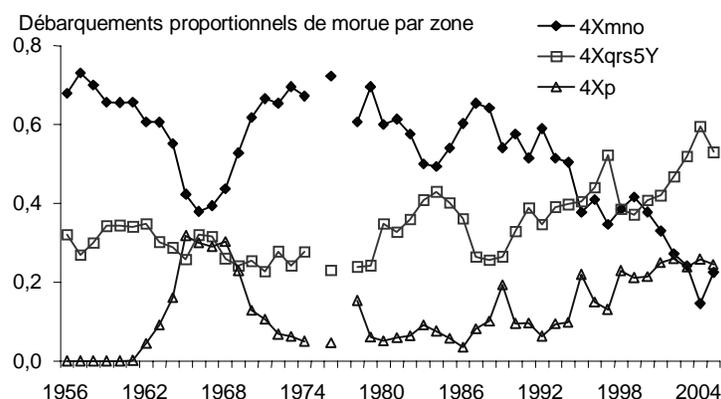


Figure 2. Proportion des débarquements de morue par région.

En 2004 et 2005, la pêche a continué d'être mauvaise dans les eaux côtières et sur le plateau néo-écossais. Le nombre de bateaux en activité et le nombre de sorties effectuées ont diminué, en raison, disait-on, du piètre rendement économique de la pêche résultant des coûts élevés de cette dernière (boîte et carburant) et de la faiblesse tant des prises que de poisson de fond que du prix qu'elles commandaient. Pour ces raisons, les pêcheurs aux engins fixes n'ont débarqué en 2004 que 70 % de leur quota de morue et 30 % de leur quota d'aiglefin. Au 27 octobre 2005, les débarquements étaient comparables à ceux de 2004 et il semblait peu probable que les quotas de morue ou d'aiglefin seraient atteints, cela malgré les baisses de TAC applicables aux deux stocks.

ÉVALUATION DE LA RESSOURCE

Tendances et état actuel du stock

Sur le **plateau néo-écossais**, l'**indice de la biomasse** selon le relevé par navire scientifique (NS) présente une tendance à la baisse de 1996 à 2003 et une modeste augmentation depuis, quoique les trois dernières années il ait été au plus bas niveau de la série chronologique (fig. 3). L'indice de la biomasse provenant du relevé de la flottille de pêche selon des QIT ne présente pas de tendance, mais sa valeur de 2005 est la plus basse de la série.

Dans la **baie de Fundy**, l'**indice de la biomasse** d'après le relevé NS et d'après le relevé de la flottille selon des QIT n'a pas augmenté depuis que les quotas ont été réduits, en 2000, pour faciliter le rétablissement (fig. 3).

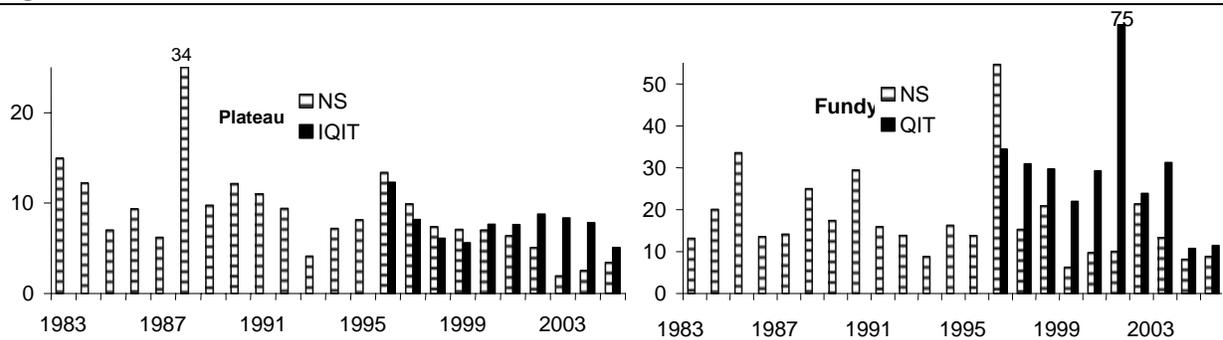


Figure 3. Indices de la biomasse (kg/trait) de morue dans 4X selon le relevé NS et le relevé de la flottille de pêche selon des QIT sur le plateau néo-écossais et dans la baie de Fundy.

Les **indices selon l'âge** provenant du relevé NS et du relevé de la flottille de pêche selon des QIT révèlent que l'abondance des vieux poissons est très basse ces dernières années (fig. 4 et 5). En 2005, cela est encore plus prononcé et les indices sont faibles pour tous les poissons d'âge 5 et des âges supérieurs, sur le plateau néo-écossais comme dans la baie de Fundy. La classe d'âge de 2001 semble assez forte dans les deux zones en 2005, mais les indices concernant la cohorte de 2002 ont été uniformément bas. Sur le plateau néo-écossais, l'indice de recrutement de la classe d'âge de 2003 (âge 2) était le plus élevé depuis 1994, tandis que dans la baie de Fundy, il était plus haut que durant la majeure partie de la dernière décennie.

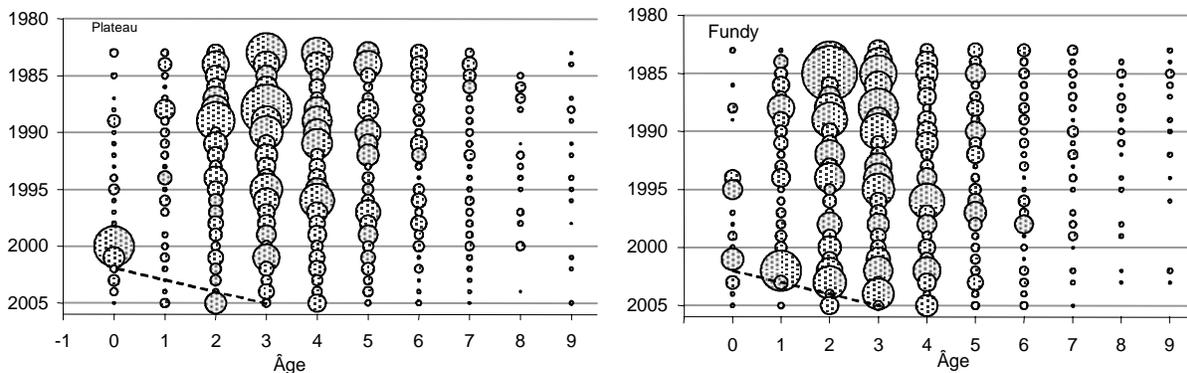


Figure 4. Indices selon l'âge dans le relevé NS, par zone, concernant la morue de 4X.

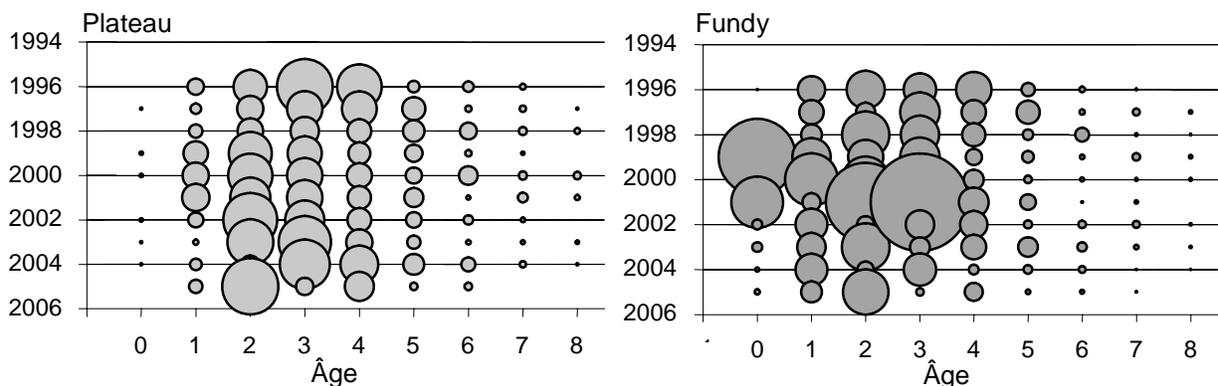


Figure 5. Indices selon l'âge dans le relevé de la flottille de pêche selon des QIT concernant la morue de 4X.

Contrairement à certains autres stocks de poisson de fond de la région, dont la **longueur selon l'âge** et la **condition** ont présenté une tendance à la baisse, la morue de 4X n'a pas manifesté de tendance au fil du temps.

La **mortalité totale (Z)**, établie d'après le relevé NS, connaît une forte variabilité interannuelle, mais elle a été forte ces dernières années dans la baie de Fundy aussi bien que sur le plateau néo-écossais. La mortalité totale calculée d'après le relevé de la flottille de pêche selon des QIT varie, sans présenter de tendance. La **mortalité par pêche relative** (indice de la biomasse selon les prises/indice de la biomasse selon le relevé), quoique depuis 1995 généralement plus basse que dans la dernière décennie, n'a pas diminué depuis que le TAC a été abaissé à 6 000 t en 2000. L'absence de déclin de la mortalité totale ou de la mortalité par pêche relative indique que cette réduction du TAC n'a pas fait baisser la mortalité.

Sources d'incertitude

Les déclarations inexactes et les rejets de prises de morue dans 4X peuvent fausser le calcul de la mortalité par pêche relative. On a signalé de nombreux cas de prises de morue rejetées ou débarquées sans être déclarées pour éviter le dépassement du quota en 2000 et 2001. On croit que le phénomène a diminué en 2002. Depuis, il y a eu peu de signalement de cas de déclarations inexactes et de rejets par l'industrie.

L'incertitude au sujet de la délimitation précise des composantes du stock peut influencer sur les calculs fondés sur les données qui proviennent des relevés.

POINTS DE VUE ADDITIONNELS DES INTERVENANTS

Selon diverses observations, les débarquements et l'effort étaient en baisse en 2005. Durant la réunion d'examen des données tenue dans le cadre du PCR à Yarmouth, il a été signalé qu'en 2005 il y avait moins de morue dans le bassin Georges d'avril à la mi-mai. Les pêcheurs aux engins fixes ont aussi constaté qu'il y avait très peu de poisson dans les eaux côtières, que ce soit dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse ou dans la baie de Fundy. Certains se sont dits inquiets de la réduction des zones où de la morue peut être capturée et de l'absence de vieux poissons parmi la population.

Si on considère en même temps les taux de prises, le quota et les réalités économiques (en particulier les hauts prix du carburant et le taux de change), la pêche de la morue n'en vaut pas la peine et il se pourrait donc que le quota ne soit pas capturé en 2005. L'industrie de la pêche s'entend en général sur le fait que la biomasse du stock est actuellement basse et qu'il faut la rétablir.

CONCLUSIONS ET AVIS

La **biomasse** n'a pas augmenté depuis 2000, année où le quota a été réduit à 6000 t pour faciliter le rétablissement; au contraire, elle a vraisemblablement diminué. Rien n'indique non plus que la mortalité a diminué depuis 2000.

On s'attendait à ce l'arrivée des classes d'âge de 1998 et 1999 dans le stock contribue au rétablissement de ce dernier, mais l'abondance de ces classes d'âge a diminué plus rapidement que prévu et il n'y a pas eu de hausse de la biomasse. Compte tenu des niveaux de recrutement actuels, des débarquements de 5 000 t – 6 000 t aboutissent à une forte mortalité et ne contribuent pas au rétablissement. Les perspectives de rétablissement dépendent

grandement de l'arrivée de la classe d'âge de 2003 et celle-ci devra être conservée plus efficacement que ne l'a été la cohorte de 1998. Pour ce faire, les prélèvements de la pêche devraient être réduits au plus bas niveau possible.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

La morue, la goberge et l'aiglefin sont souvent capturés ensemble dans les pêches de poisson de fond, malgré que leur capturabilité diffère, mais ils ne sont pas nécessairement capturés en quantité proportionnelle à leur abondance relative. Compte tenu des habitudes de pêche actuelles et des proportions de morue par rapport aux autres espèces, la poursuite des objectifs de rétablissement de la morue et de la goberge pourrait restreindre la pêche de l'aiglefin. Des efforts supplémentaires pour protéger la morue de la classe d'âge de 2003, qui d'après les premières indications semble supérieure à ce qu'on a observé ces dernières années, sont de mise. Un déséquilibre dans les quotas engendre un risque de rejets et pourrait nécessiter davantage de surveillance. Des modifications aux engins et aux habitudes de pêche, ainsi qu'une amélioration de la surveillance, pourraient atténuer les inquiétudes.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

Clark, D.S. 2005. Assessment of cod in Division 4X in 2005. MPO, Secr. can. cons. sci., Doc. rech. 2005/078.

MPO, 2005. Proceedings of the Maritime Provinces Regional Advisory Process on Scotia-Fundy Groundfish Stocks; 31 Oct – 3 Nov 2005. MPO, Secr. can. cons. sci., Compte rendu 2005/022.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Contactez : Donald Clark
Station biologique de St. Andrews
531, chemin Brandy Cove
St. Andrews (Nouveau-Brunswick)
E5B 3G7

Tél. : (506) 529-5908

Fax : (506) 529-5862

Courriel : clarkd@mar.dfo-mpo.gc.ca

Ce rapport est disponible auprès du :

Bureau du Processus consultatif régional
des provinces Maritimes
Pêches et Océans Canada
C.P. 1006, succursale B203
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
Canada B2Y 4A2

Téléphone : 902-426-7070
Télécopieur : 902-426-5435
Courriel : XMARMRAP@mar.dfo-mpo.gc.ca
Adresse Internet : www.dfo-mpo.gc.ca/csas

ISSN 1480-4921 (imprimé)
© Sa majesté la Reine du chef du Canada, 2005

*An English version is available upon request at the above
address.*



LA PRÉSENTE PUBLICATION DOIT ÊTRE CITÉE COMME SUIT :

MPO, 2005. Morue du sud du plateau néo-écossais et de la baie de Fundy (Div. 4X et 5Y).
MPO, Secr. can. cons. sci., Avis sci. 2005/057.